

## **Avis aux termes de l'article 12**

## **Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle**

***Nom du produit : FONGICIDE FLUIDIFIABLE QUADRIS***

***Numéro d'homologation : 26153***

***Numéro de demande : 2006-7461***

***Numéro de l'ARLA : 1441954***

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2008**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1<sup>er</sup> décembre 2007**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

Tel qu'il est mentionné dans la lettre (d'Aucoin à Tocheva) datée du 4 février 2005, au sujet de la demande d'homologation n° 2003-0056, les données complémentaires exigées pour l'utilisation sur les cultures de canola ont été reçues. L'ARLA peut donc accorder l'homologation complète du fongicide fluidifiable Quadris pour son utilisation exclusive sur des cultures de canola. Toute utilisation autre que celle sur les cultures de canola fera uniquement l'objet d'une homologation conditionnelle, sous réserve que les données requises manquantes énumérées plus bas soient soumises.

Veillez également noter que l'homologation du fongicide fluidifiable Quadris doit demeurer conditionnelle tant que l'homologation de la matière active de qualité technique azoxystrobine (n° d'homologation 26152) et de ses préparations commerciales demeure conditionnelle.

### **PARTIE 8 COMPORTEMENT ET DEVENIR DES PRODUITS CHIMIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT**

---

**CODO :** 8.3.4

**Titre :** Dissipation au champ – Canola et gazon en plaques

**Données requises :**

- 1. Il faut soumettre les données de la troisième saison pour le canola.**
- 2. Il est nécessaire de soumettre des études de la dissipation au champ (abordant les questions de lessivage et de ruissellement) pour le gazon en plaques.**